



**ALLOCUTION DE LIZA POULIN, MAIRESSE DE LA VILLE DE
BLAINVILLE, À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DES
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER AU 31
DÉCEMBRE 2024
Mardi 10 juin 2025**

Bonsoir, mesdames et messieurs.

Je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Ville de Blainville au 31 décembre 2024, duquel vous retrouverez la documentation au cours des prochains jours sur notre site Web.

Selon la loi, la Ville doit, chaque année, déposer un rapport financier consolidé au 31 décembre, incluant les organismes qui sont sous son contrôle.

Le conseil municipal a donc mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés.

Voici un extrait de cette opinion :

« À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section *Fondement de l'opinion avec réserve* du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

L'opinion avec réserve concerne l'obligation de mise hors service d'une immobilisation qui impose de comptabiliser, dès son acquisition ou sa mise en service, des coûts futurs liés à son retrait, son démantèlement ou sa remise en état. Ces coûts peuvent notamment concerner le démontage d'un bâtiment ou la décontamination d'un site.

L'objectif de cette norme instaurée en 2023 est de permettre aux municipalités de mieux prévoir leurs investissements et d'éviter de payer la mise aux normes de leurs infrastructures, à grands frais, en même temps. Selon nos informations, environ 70 % des villes doivent encore se conformer aux nouvelles normes.

À Blainville, nous avons décidé de faire appel à des professionnels pour faire l'évaluation de nos bâtiments et pour nous assurer qu'elle soit conforme aux exigences de la norme. Au final, nous avons peu de bâtiments à évaluer étant donné que nos infrastructures sont assez récentes.

Ces évaluations seront réalisées durant l'année en cours, et la réserve pourra être retirée dans le rapport financier au 31 décembre 2025.

Les revenus au 31 décembre 2024

Nos revenus totaux pour l'année financière 2024 s'élèvent à 149 344 000 \$, une variation favorable de 13 636 000 \$ par rapport au budget.

Considérant que la différence entre les revenus de taxation représente un faible écart de 0,3%, cette variation favorable au niveau des revenus découle en grande partie d'un **contexte conjoncturel**.

D'abord, les **droits de mutation** qui étaient estimés à 7,2 M\$ au budget 2024 se terminent à 15 M\$. Cet écart s'explique par le fait que nous sommes passés de 850 transactions en 2023 à 1041 en 2024. De plus, certaines de ces transactions ont généré des revenus importants, dont des transactions commerciales et industrielles à haute valeur monétaire.

Cela signifie que Blainville demeure attractive et que les investisseurs sont au rendez-vous dans les domaines résidentiel, commercial et industriel. Ces résultats démontrent également que tous les efforts déployés pour continuer de proposer un environnement de choix pour y investir portent fruit.

Ensuite, il y a le maintien des taux d'intérêt élevés au cours de l'année 2024 qui s'est traduit par une variation favorable de nos revenus de 2 M\$

La vente de terrains a rapporté près d'un million en revenus non-budgétés.

Enfin, les subventions gouvernementales ont atteint un montant de 7 838 700 \$, soit un écart positif de 905 900 \$.

Les dépenses au 31 décembre 2024

Nos dépenses de fonctionnement ont totalisé pour leur part 136 325 500 \$ en 2024, soit une variation minimale de 617 500 \$ par rapport au budget initial, ce qui représente un écart de 0,5 %.

Rappelons le contexte de l'élaboration budgétaire de 2024 où les municipalités du Québec devaient composer avec une conjoncture post inflationniste, la hausse des taux d'intérêt et les impacts de plus en plus présents des changements climatiques. Ce contexte imposait la prudence et une grande rigueur dans l'élaboration du budget.

Les résultats de l'année financière 2024 au niveau des dépenses démontrent donc le contrôle rigoureux des dépenses exercé par notre administration et notre capacité à respecter nos cibles budgétaires dans les opérations courantes.

Excédent budgétaire 2024

En considérant les variations au niveau des revenus et des dépenses, le surplus réalisé pour l'année 2024 se situe à 13 018 500 \$.

Bien que ce résultat nous soit favorable, ces sommes sont ponctuelles et ne peuvent être considérées comme une source récurrente de revenus.

Aussi, il est important de rappeler que les municipalités doivent composer avec des responsabilités grandissantes qui imposent une pression financière en croissance.

Les coûts de construction et d'entretien de nos infrastructures, qui connaissent une hausse historique, la pénurie de logements abordables, l'adaptation aux changements climatiques et les impacts des événements météorologiques extrêmes, l'incertitude économique causée par nos voisins du sud sont notamment des éléments pour lesquels on doit réfléchir et planifier dès maintenant si nous voulons combler les besoins actuels et futurs.

Utilisation de l'excédent budgétaire

C'est dans ce contexte que le conseil municipal continue d'appliquer une gestion des finances publiques durable et responsable, alignée sur les enjeux bien réels de notre ville.

Depuis 2021, nous avons pris l'habitude de placer ces surplus dans des fonds de prévoyance afin de soutenir des investissements pour le maintien de nos actifs municipaux, de répondre aux initiatives de notre Plan de transition écologique et de financer des projets de développement économique.

En conséquence, j'annonce que nous ajouterons, à même le surplus 2024, des sommes d'argent dans les fonds de prévoyance suivants :

- D'abord, nous ajouterons un montant de 5 M\$ dans le Fonds d'infrastructures, pour atteindre un total de 8 150 000 \$. Ce Fonds permet de réaliser des investissements requis dans le cadre de notre plan de maintien de nos actifs.
- Nous ajouterons un montant de 1,2 M\$ dans le Fonds de développement économique, pour porter son total à 3 175 000 \$. Ce fonds nous permet notamment de déployer le plan d'action de notre planification d'aménagement du boulevard du Curé-Labelle et de notre stratégie de développement économique.
- En bonifiant également de 200 000 \$ le Fonds de transition écologique, pour un total de 2 M\$. Ce fonds, je le rappelle, sert à financer des projets dans le cadre de notre Plan de transition écologique et le Plan de lutte contre les îlots de chaleur.
- 1,6 M\$ seront ajoutés à notre réserve pour les imprévus, afin de pallier à des dépenses liées à des situations imprévues, telles que des hivers plus enneigés, ou encore les travaux liés à des événements météorologiques, pour un total de 4,4 M\$, soit 3 % du budget.
- Dans le cadre du Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements sportifs et récréatifs, que nous avons adopté en mars dernier, nous allons réserver un montant de 3,5 M\$ pour la réalisation de projets favorisant l'amélioration de la qualité de vie des Blainvilloises et des Blainvillois.

Enfin, en préparation du budget 2026, nous adopterons une mesure pour diminuer le poids du droit de mutation auprès des familles de la classe moyenne.

Sachant que, depuis l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation en janvier dernier, la maison moyenne est passée de 459 200 \$ à 710 200 \$, nous allons rehausser la tranche d'imposition du taux de 3 % aux résidences de plus de 750 000 \$, alors qu'elle était auparavant affectée aux résidences d'une valeur de plus de 500 000 \$.

Gestion des investissements

Au niveau de la gestion de nos investissements, le rapport financier de 2024 démontre des investissements qui ont servi à réaliser des travaux permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Je pense à l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie, à divers travaux de réfection de chaussées, dont les boulevards de Fontainebleau et Céloron, et de modération de la vitesse, comme sur la rue Ernest-Bourque.

Les travaux d'agrandissement et de modernisation de l'aréna et du centre Guy Frigon, en prévision de la finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026, profitent également d'une subvention de 6 M\$ de la part du gouvernement du Québec.

Finalement, la construction du nouveau parc du quartier Chambéry en consultation avec la population

Avec notre richesse foncière, qui s'établit à 10,4 milliards de dollars au 31 décembre 2024, notre ratio d'endettement par rapport à cette dernière se maintient à 1,49 %.

Conclusion

Une fois de plus, nous sommes en mesure de présenter aux Blainvilloises et Blainvillois un rapport financier qui démontre la rigueur de notre administration et la façon responsable dont nous gérons les finances publiques de la Ville.

Nos dépenses demeurent très bien contrôlées et nous avons atteint nos cibles budgétaires. Quant à notre excédent, on l'a vu, ils sont tributaires de revenus conjoncturels liés notamment aux droits de mutation plus élevés que prévu.

Comme c'est notre habitude, depuis 2021, nos surplus seront versés dans des fonds de prévoyance pour la bonne gestion de nos infrastructures afin de financer des projets de développement économique et nous adapter aux changements climatiques.

En terminant, je tiens à remercier, au nom du conseil municipal, notre directrice générale, Chantal Gauvreau, notre directeur général adjoint, Simon Filiatreault, notre directrice du Service des finances et trésorière, Marie-France Potvin, ainsi que

l'ensemble des directrices et directeurs de services, pour la rigueur et le dévouement dans leur travail tout au long de l'année. Bien sûr, je remercie également tous nos employés qui s'activent chaque jour pour rendre un service de grande qualité à notre population.

Merci de votre attention!